

Quartier Reynerie - PRU Reynerie - iLOT 8 - Equipement public municipal - Protocole d'accord pour la réalisation par la SA Mésolia Habitat de travaux complémentaires d'aménagements intérieurs

Action territoriale
20-0598

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier Reynerie à Toulouse, plusieurs îlots de reconstruction ont pu être identifiés dont l'îlot 8, sur lequel une opération de construction de logements de différentes typologies, ainsi qu'un équipement public municipal et des locaux à usage de bureaux, est portée par la SA Mésolia Habitat.

Cet îlot 8, situé chemin Francis Poulenc et chemin Edgar Varèse sur la commune de Toulouse, est constitué des parcelles cadastrées 840 section AB n°461, 459, 467, 541, 463, 456 et 464, pour une superficie totale d'environ 2 595 m².

Afin de pouvoir implanter un équipement public mutualisé accueillant notamment un centre d'animation DASC, une maison de la citoyenneté, une antenne de la Direction de l'Action Territoriale, la Commune de Toulouse a acquis auprès de la SA Mésolia Habitat des locaux représentant une superficie d'environ 1608 m² de surface utile, ainsi que 12 places de stationnement.

Cette acquisition s'est faite dans le cadre d'un Contrat de Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA), au prix ferme et définitif de 4 200 000 € HT, aux termes d'un acte reçu par Maîtres ALALOUF et GIBault, tous deux notaires à Toulouse, le 10 avril 2019.

L'évolution des modalités d'action des directions municipales futures gestionnaires de l'équipement public en cours de construction sur l'îlot 8 a conduit la Mairie de Toulouse à signifier à la SA Mésolia Habitat la nécessité de conduire des travaux complémentaires d'aménagements intérieurs. Ces travaux complémentaires ont été évalués par la SA Mésolia Habitat à un montant de 199 037 € TTC.

La SA Mésolia Habitat et la Mairie de Toulouse proposent de contractualiser la réalisation de ces travaux complémentaires via la signature par les deux parties d'un protocole d'accord précisant la nature et le montant des travaux complémentaires à mettre en œuvre par la SA Mésolia Habitat.

Vu la délibération 18-0634 du 7 décembre 2018 décidant de l'acquisition en VEFA auprès de la SA Mésolia Habitat d'une superficie d'environ 1608m²,

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de prendre la délibération suivante :

Article 1 : Le Conseil Municipal décide la mise en œuvre par la SA Mésolia Habitat de travaux complémentaires d'aménagements intérieurs au sein de l'équipement municipal en cours de construction sur l'îlot 8 dans le cadre du projet de renouvellement urbain Reynerie. La réalisation de ces prestations sera cadrée par la signature d'un protocole d'accord bipartite précisant la nature et le montant des travaux complémentaires à mettre en œuvre par la SA Mésolia Habitat.

Article 2 : Le Conseil Municipal décide que ces travaux complémentaires au sein de l'équipement municipal en cours de construction sur l'îlot 8 du projet de renouvellement urbain Reynerie se réaliseront au prix total de 199 037 € TTC conformément au devis transmis par la SA Mésolia Habitat et payable à l'achèvement de ces travaux.

Article 3 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents en relation avec cette opération.

Article 4 : La dépense correspondante sera prévue sur les crédits inscrits à cet effet sur le budget de l'exercice en cours et ou des exercices suivants.

Délibération du Conseil Municipal
publiée par affichage en Mairie le
reçue à la Préfecture le
publiée au RAA le

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,**

Pour le Maire,

L'Adjointe Déléguée

Annette LAIGNEAU